

L'APPLICATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

RÈGLES GÉNÉRALES

Situation	Moyens utilisés pour stocker les déchets	Redevable de la Redevance Incitative*	Part fixe	Part incitative
Logement individuel	Bac individuel	Occupant du logement	133 € par semestre	0,175 €/kg
Appartement	1 bac individuel attribué à chaque logement occupé de l'immeuble	Occupant du logement	133 € par semestre	0,175 €/kg
	Bacs individuels ou collectifs attribués à l'ensemble des logements sans distinction	Gestionnaire de l'immeuble collectif	133 € par semestre par logement occupé	0,175 €/kg

* personne physique ou morale à qui est adressé l'Avis des Sommes à Payer (ASAP)

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX AYANT-DROITS DES MINES (RELEVANT DE L'ANGDM)

Situation	Moyens utilisés pour stocker les déchets	Redevable de la Redevance Incitative*	Part fixe	Part incitative
Logement individuel	Bac individuel	ANGDM	133 € par semestre	0,175 €/kg
Appartement	1 bac individuel attribué à chaque logement occupé de l'immeuble	Bailleur social ou assimilé, qui refacturera ensuite l'ANGDM	133 € par semestre par logement occupé	0,175 €/kg
	Bacs individuels ou collectifs attribués à l'ensemble des logements sans distinction	Bailleur social ou assimilé, qui refacturera ensuite l'ANGDM	133 € par semestre par logement occupé	0,175 €/kg

* personne physique ou morale à qui est adressé l'Avis des Sommes à Payer (ASAP)

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX LOGEMENTS RELEVANT DES BAILLEURS SOCIAUX ET ASSIMILÉS

Situation	Moyens utilisés pour stocker les déchets	Redevable de la Redevance Incitative*	Part fixe	Part incitative
Logement individuel	Bac individuel	Occupant du logement	133 € par semestre	0,175 €/kg
Appartement	1 bac individuel attribué à chaque logement occupé de l'immeuble	Bailleur social ou assimilé, qui refacturera ensuite l'occupant selon son propre mode de calcul	133 € par semestre par logement occupé	0,175 €/kg
	Bacs individuels ou collectifs attribués à l'ensemble des logements sans distinction	Bailleur social ou assimilé, qui refacturera ensuite l'occupant selon son propre mode de calcul	133 € par semestre par logement occupé	0,175 €/kg

* personne physique ou morale à qui est adressé l'Avis des Sommes à Payer (ASAP)

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CENTRE-VILLE DE FORBACH

Situation	Moyens utilisés pour stocker les déchets	Redevable de la Redevance Incitative*	Part fixe	Part incitative
Logement individuel	Pas de bac, bac individuel ou collectif	Occupant du logement	133 € par semestre	1 rouleau de sacs verts = 6,125 € 1 rouleau de sacs orange = 8,75 € 1 rouleau de sacs bleus 30 L = 8,75 € 1 rouleau de sacs bleus 50 L = 14 €
Appartement			133 € par semestre	

* personne physique ou morale à qui est adressé l'Avis des Sommes à Payer (ASAP)